### Le plan de rénovation énergétique de l'habitat

DHUP/QC4
Bureau de l'économie de la construction

Interactions performances acoustiques/performances thermiques du bâtiment 8 octobre 2013



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

### LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

### ☐ Un engagement gouvernemental fort

- Un projet prioritaire du Gouvernement (conférence environnementale 2012)
- Plan d'investissement pour le logement (21 mars 2013)

#### ☐ Un objectif ambitieux

- 500 000 rénovations « **lourdes** » par an d'ici 2017 (contre environ 150 000 aujourd'hui) c'est-à-dire :
  - 380 000 rénovations type « bouquets de travaux » ou Habiter Mieux dans le parc privé
  - 120 000 rénovations type éco-PLS dans le parc social
- L'objectif recherché est la plus grande réduction de consommation possible en tenant compte:
  - des limites liées aux coûts et aux ressources du particulier
  - de la nécessité d'une compatibilité des travaux avec une rénovation globale à terme

### LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

#### Des enjeux majeurs

- Environnementaux : réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie du secteur du bâtiment
  - ⇒Objectif de réduction des consommations énergétiques de 38% d'ici 2020
- Sociaux : 3,8 millions de ménages en situation de précarité énergétique
- Economiques par la création d'emplois locaux, non délocalisables
- ☐ Trois volets d'actions complémentaires :
  - Enclencher la décision
  - Améliorer le financement des travaux de rénovation énergétique
  - Mobiliser la filière professionnelle pour maîtriser ses coûts et sa qualité



# LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT « Enclencher la décision »

- Les ambassadeurs de l'efficacité énergétique Repérage, identification et sensibilisation des ménages précaires les plus isolés ☐ Création d'un réseau de « Points Rénovation Info Service » ☐ Informer et conseiller le particulier sur le choix des travaux à réaliser pour l'orienter vers les rénovations lourdes, sur les aides financières ☐ Depuis le 19 septembre : mise en place d'un **guichet unique national** pour orienter le ménage vers le PRIS adapté à sa situation ☐ Un numéro azur unique 0 810 140 240 ☐ Un site internet dédié : <u>www.renovation-info-service.gouv.fr</u> ☐ Fin octobre : campagne de communication media
- ☐ Mobilisation des collectivités locales : **appel à projets** sur les « initiatives locales pour la rénovation énergétique »



## LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT Schéma d'orientation des ménages GUICHET UNIQUE NATIONAL RESEAU DE PROXIMITE

Accompagnement technique / Accueil / Orientation Information / Conseil Accompagnement du montage financier **RESEAU DE PARTENAIRES** Public éligible Réseau ANAH: « Habiter Mieux » Opérateur intervenant pour DDT(M), collectivités l'ANAH délégataires, ADIL Public non éligible Site internet Réseau des Espaces Info « Habiter Mieux » Numéro azur national Energie (EIE) 0 810 140 240 Structure Plateforme d'information/conseil montée par une collectivité locale d'accompagnement portée répondant au cahier des par une collectivité → orientation du public charges « réseau de proximité »

## LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT « Financer la rénovation »

☐ Parc privé	
☐ Pour les plus modestes : renforcement du programme <b>Habiter Mi</b>	eux
☐ Pour les ménages aux revenus moyens : <b>une prime exceptionne</b> l	lle de 1350€
Réorientation du CIDD vers les rénovations lourdes	
☐ Maintien de <b>l'éco-PTZ</b>	
☐ Parc social : objectif de performance énergétique après travaux	
Réforme de l'éco-prêt logement social	
☐ TVA à taux réduit sur les travaux de rénovation	
□Soutien des expérimentations de tiers-financement	
Développées par les Conseils Régionaux	ľéco-ť
☐ Travail de la CDC Climat	J'éco-r J'éco



# LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT « Mobiliser les professionnels »

- □ Poursuite de la formation FeeBat
   □ Mise en place de l'éco-conditionnalité pour développer les signes de qualité « Reconnu Grennelle de l'environnement »
   □ Au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour l'éco-PTZ
   □ Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le CIDD
   □ Mise en place d'un tiers-vérificateur pour instruire l'éco-PTZ
- ☐ Réflexion sur le développement de la maîtrise d'œuvre dans les projets de travaux de rénovation énergétique



### Merci de votre attention

